

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 998 prescrivant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire .

n° 998

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 août 1963

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro
31 août 1963

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de se présenter à une session de permis de conduire avant une durée de : — Trois mois, au sieur Crouvezier, Jean-Louis, né le 4 novembre 1939 à Bourg-de-Thizy (Rhône), fils de Louis et de Trevet Simone, militaire au S.M.B.; demeurant à Djibouti, en vue de l'obtention du permis de catégorie « A 1 »; — Trois mois, au sieur Tsetou Jean-Marc, né vers 1939 à N'Bendze (Congo), fils de Vincent et de Gnokouna Valentine, Sergent à la 4e cie du 6e G.S.M. à Djibouti, en vue de l'obtention du permis de catégorie « A 1 »; — Trois mois, au sieur Paillard Joseph, né en 1946 à Diré-Daoua (Ethiopie), fils de Louis et de Welde Antoinette, écolier, demeurant à Djibouti, quartier n° 2, en vue de l'obtention du permis de catégorie « A 1 »; — Trois mois, au sieur Omar Assoweh Bøuh, né en 1947 à Djibouti, fils de Assoweh Bøuh et de Timiro Chirouah, demeurant à Djibouti, quartier n° 6, en vue de l'obtention du permis de catégorie « A 1 »; — Trois mois, au sieur Sohier Michel, né le 25 septembre 1942 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), fils de Edouard et de Gaillard Francine militaire à la D.SM.B. à Diibouti en vue de l'obtention du permis de catégorie « A »; — Six mois, au sieur Ibrahim Mohamed Abdou, né vers 1939 à Djibouti, fils de Mohamed Abdou et de Saïda Ahmed, demeurant à Djibouti, quartier n° 4, en vue de l'obtention du permis de catégorie « A »; — Trois mois au sieur Abeto Abetso, né en 1938 à Attiekoi (Côte d'Ivoire), fils de Bodjo et de Beba Moye, Sergent à la CCAS du 6e GSM à Djibouti, en vue de l'obtention du permis de catégorie « A »; — Un an, au sieur Mohamed Gedo Daoud Ali, né vers 1936 à Djibouti, fils de Gedo Daoud et de Fatma Ahmed, mécanicien demeurant à Djibouti, quartier n° 2, en vue de l'obtention des permis de catégories « B-C-D-E »; — Un an, au sieur Farah Youssouf Moussa, né vers 1928 à Holl-Holl (C.F.S.), fils de Youssouf Moussa et de Kamissa Ali, mécanicien, demeurant à Djibouti, quartier n° 6, en vue de l'obtention des permis de catégories « B-C-D-E »; — Un an et six mois, au sieur Hassan Gouled Ali, né vers 1942 à Djibouti, fils de Gouled Ali et de Eblah Aden, aide-chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier n° 3, en vue de l'obtention des permis de catégories « B-C-D-E »; — Trois ans, au sieur Bouraleh Abokor Mohamed, né vers 1936 à Djibouti, fils de Abokor Mohamed et de Ibado Ismaël, mécanicien-forgeron, demeurant à Djibouti, quartier n° 4, en vue de l'obtention des permis de catégories « B-C-D-E »; — Trois ans, au sieur Houssein Djama Robleh, né vers 1944 à Djibouti, fils de Djama Robleh et de Kadra Ali, aide-chauffeur demeurant à Djibouti, quartier n° 3, en vue de l'obtention des permis de catégories « B-C-D-E »; — Quatre ans, au sieur Raharijaona Geoges, né le 4 décembre 1922 à Tamatave (Madagascar), fils de Blanchard et de Rananoro Honorine, demeurant 17, rue de Verdon à Djibouti, en vue de l'obtention des permis de catégories « B-C-D-E »; — Quatre ans, au sieur Mohamed Daer Sougueh, né vers 1945 à Djibouti, fils de Daer Sougueh et de Alouho Egueh, aide-chauffeur demeurant à Djibouti, sans domicile fixe, en vue de l'obtention des permis de catégories « B-C-D-E »; — Cinq ans, au sieur Mohamed Obsieh Saban, né vers 1946 à Arpueissa (République Somalie), fils de Obsieh Saban et de Ibado Hersi, aide-chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 3, en vue de l'obtention des permis de catégories « B-C-D-E »;